



Des mutations profondes à venir **dans les entreprises africaines**



Thierry Téné est associé et directeur de l'Institut Afrique RSE.

D'après la Banque Africaine de Développement (BAD), le coût économique du changement climatique en Afrique sera compris entre 45 et 50 milliards de dollars par an d'ici 2040, soit jusqu'à 7% de PIB annuel en moyenne d'ici 2100. Mais une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) aura aussi des conséquences économiques pour l'Afrique et ses entreprises. Du fait de leur responsabilité historique, les pays développés ont accepté de supporter l'essentiel de l'effort de limitation des GES afin de ne pas compromettre la volonté légitime de développement des pays émergents. Mais avec l'accord de Paris, il y a un changement. En effet, chaque pays, développé ou non, doit désormais déclarer ses engagements en matière de réduction des émissions de carbone. Dans l'optique de la COP21, sur les 54 pays africains, 47 ont publié leur contribution climatique (INDC). Ce document, qui indique les principaux postes d'émissions de GES dans le pays ainsi que le plan d'actions destiné à réduire ces

émissions, est indispensable pour l'obtention de financements pour les pays émergents. De nombreux États africains misent aussi sur le marché du carbone pour le financement des actions d'atténuation et d'adaptation mentionnées dans leur contribution.

Sur la base de la déclaration des États et des calculs de l'Institut Afrique RSE, les 47 pays indiqués ont besoin de 724,6 milliards de dollars pour passer d'une quantité de 3 661,4 MTeqCO₂ à 2 204,5 MTeqCO₂ dans les prochaines années. Agriculture et élevage, industrie, production de l'énergie, transport et logistique, agro-industrie, déchets, exploitation forestière, mine et cimenterie, industrie pétrolière et gazière, tourisme, etc. Quasiment tous les secteurs d'activités seront mis à contribution. Ce qui entrainera à terme des chocs et mutations profondes au niveau des entreprises africaines.

L'avenir des pays producteurs de pétrole en question

Plusieurs articles de l'accord de Paris insistent sur ces INDC. Pourtant, malgré leurs fortes

répercussions au niveau des firmes africaines, elles n'ont pas été élaborées en concertation avec les entreprises et les représentants du secteur privé...

La COP21 a aussi été marquée par des prises de position fortes des investisseurs sur un désinvestissement dans les énergies fossiles.

Lors des négociations climatiques, l'Afrique marque un point d'honneur à défendre une position commune. Cette unité de façade cache des réalités bien différentes entre les pays importateurs de pétrole et ceux dont la plus importante part du PIB dépend de l'exportation de l'or noir. Les énergies fossiles étant la principale source d'émissions de GES, les accords internationaux sur leur réduction ont des répercussions économiques importantes pour les pays exportateurs de pétrole. Si la chute actuelle du baril du pétrole n'est pas liée aux négociations climatiques, l'impact économique et bientôt social pour les pays africains producteurs d'or noir, avec une économie non diversifiée, donne déjà des indications sur les conséquences d'un accord contraignant sur la réduction des émissions de GES. ■

Les cartes vont être rebattues **dans le secteur de l'énergie**



Olivier Muller est directeur au sein du département Développement durable de PwC.

Le dispositif des INDC (intentions de contributions déterminées au niveau national), par lequel les États s'engagent à agir contre le changement climatique sur la période 2020-2030, constitue la clé de voûte de l'accord de Paris issu de la COP21.

Même si ces INDC ne suffisent pas dans leur version actuelle pour que l'augmentation des températures mondiales reste inférieure à 2°C, elles annoncent néanmoins un volume très important d'investissements spécifiques, qui modifieront en profondeur le paysage énergétique mondial. Les entreprises du secteur de l'énergie devront donc faire évoluer leur outil de production en conséquence.

En 2015, l'agence internationale de l'énergie (AIE) estimait qu'il faudrait investir 900 milliards de dollars par an dans les technologies bas carbone et l'efficacité énergétique pour mettre en œuvre les plans des États (INDC), soit un total de 13 500 milliards de dollars d'ici 2030. En 2040, le nucléaire et les renouvelables pourraient ainsi représenter 26 à 41% du mix énergétique global contre 18% en 2012.

Des investissements pour réduire les émissions de CO₂ sont déjà en cours, notamment dans le financement des énergies renouvelables (ENR). En 2014, 270 milliards de dollars leur ont ainsi été affectés, soit une hausse de 17% par rapport à 2013. Les ENR (sauf grand hydraulique) ont représenté 48% des nouvelles capacités installées cette même année. Et pour la première fois, les investissements dans les énergies renouvelables étaient aussi importants dans les pays en développement que dans les pays développés. Une tendance qui va s'amplifier avec la mise en place

des INDC puisqu'elles misent pour la plupart sur le développement de ce type d'énergie.

Des risques de réputation et d'actifs dépréciés croissants

Les INDC vont également exercer une forte pression sur le charbon. Pour rester dans la trajectoire des 2°C de hausse des températures, celui-ci devrait en effet perdre 30% de part de marché en 2040 d'après l'AIE. La décarbonation de l'économie va ainsi réduire la valeur d'actifs fortement carbonés. L'AIE estime que 165 GW de capacité fossile devront être stoppés avant d'avoir pu rentabiliser les coûts de construction. Cela représente 120 milliards de dollars d'investissements déjà affectés mais qui ne seront pas rentabilisés.

Les institutions financières vont faire face à des risques de réputation croissants, devant la montée de la pression publique en faveur de la lutte contre le changement climatique. Alors que les investissements et les financements dans l'industrie du charbon sont remis en question, plus de 500 institutions représentant un portefeuille de 3 400 milliards de dollars ont annoncé, à ce jour, leur retrait du secteur charbonnier.

Les banquiers, investisseurs et assureurs doivent désormais revoir leurs positions pour s'assurer que le risque carbone est correctement intégré dans la gestion des risques. Ils doivent s'assurer que les personnes en charge de la prise de décision soient formées aux problématiques du changement climatique et soient capables d'identifier les risques et opportunités attachés à cette question. ■